



NF 16247-2

Bâtiments

Ce référentiel traite des exigences relatives aux audits énergétiques dans les bâtiments. Il s'applique à un bâtiment ou groupe de bâtiments, à l'exclusion des habitations privées individuelles.

Il précise les exigences, la méthodologie et les livrables d'un audit énergétique. Il traite des différentes étapes de l'audit énergétique : la prise de contact, la réunion de lancement, la collecte des données, le travail sur site, l'analyse des données, le rapport, la réunion de clôture.

Le processus d'audit énergétique

Etape 1 : Qualification détaillée de vos objectifs et de l'organisation de l'audit

Visite sur site



Etape 2 : Recueil – Analyse préliminaire des informations et données

Travail collaboratif « back-office »



Etape 3 : Une revue détaillée des installations et de la gestion technique de l'énergie en conditions d'exploitation

Audit technique sur site



Etapes 4 : Un rapport exhaustif présenté sur site

Rédaction puis présentation sur site

Nos valeurs

